

DEPARTEMENT  
DE LOIR-ET-CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 11 mars 2021

ARRONDISSEMENT  
DE BLOIS

CENTRE DEPARTEMENTAL  
DE GESTION DE LA  
FONCTION  
PUBLIQUE TERRITORIALE

Au regard du contexte sanitaire actuel, conformément à l'ordonnance n° 2020-347 du 27 mars 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire (prolongation jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2021) et devant l'impossibilité avérée de tenir cette réunion en présentiel dans les locaux du centre de gestion, y compris de façon dématérialisée, l'An deux mil vingt et un le **11 mars, à 14h30**, le Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion s'est réuni à LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR, au CARROÏR, Route Nationale, sous la présidence de Monsieur Eric MARTELLIERE

Date de la convocation :

Nombre de membres en exercice : 26

23 février 2021

**Membres présents :**

Date de la réunion :

**Titulaires** : Nelly ANTOINE, Annick BARRÉ, Jacques BOUVIER, Gérard CHOPIN, Joël DEBUIGNE, Jean-Michel DEZELU, François FROMET, Corinne GARCIA, Michèle GAUTHIER, Claire GRANGER, Nicole JEANTHEAU, Catherine LHÉRITIER, Jean-Marc MORETTI, Cécilia NAUCHE, Vincent ROBIN, Régine VASSAUX

11 mars 2021

**Suppléant** : Anne-Marie THEVENET suppléante de Thierry BENOIST

**Pouvoirs :**

Alain GOUTX a donné pouvoir à Joël DEBUIGNE  
Pascal HUGUET a donné pouvoir à Jacques BOUVIER

**N°12.2021**

**Membres titulaires excusés** : Thierry BENOIST, Yann BOURSEGUIN, Claude DENIS, Marie-Agnès FERET, Alain GOUTX, Pascal HUGUET, Philippe MERCIER, Karine MICHOT, Christophe THORIN

Objet de la délibération :

**Administration Générale –  
Convention de partenariat  
avec la Caisse des Dépôts  
et Consignations (2020-  
2022) – Plan d'actions 2021**

Mme HERSANT, Payeur Départemental du Loir-et-Cher, excusée

Corinne GARCIA a été désignée secrétaire de séance.

(Rapporteur : Joël DEBUIGNE, Vice-Président)

Le Président rappelle que le 30 janvier 2020 (délibération n° 01-2020), le conseil d'administration approuvait le principe de la poursuite du partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) en l'autorisant à signer la nouvelle convention de partenariat pour la période 2020-2022.

Ce plan, établi au regard d'un état des lieux réalisé par la CDC, doit avoir pour finalité de réduire le nombre d'appels des collectivités affiliées reçus en direct par la Caisse Nationale des Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL). Le Centre Départemental de Gestion (CDG) doit être l'interlocuteur privilégié.

Le conseil et l'accompagnement proposés par le CDG sont mis en œuvre par la correspondante CNRACL.

La nouvelle convention de partenariat 2020-2022 signée le 26 mai 2020 entre la CDC et le Centre Départemental de Gestion a pour objet de préciser les modalités et les conditions de prise en charge financière des interventions effectuées par le Centre de Gestion à la demande de la CDC.

.../...

Le CDG exerce les missions au bénéfice :

- des employeurs territoriaux de son ressort territorial obligatoirement affiliés et de leurs agents,
- des employeurs territoriaux volontairement affiliés et de leurs agents.

Il est chargé d'une triple mission pour les trois fonds (CNRACL, RAFFP et IRCANTEC) :

- une mission d'information aux employeurs territoriaux et aux actifs,
- une mission d'accompagnement des employeurs territoriaux,
- une mission d'accompagnement des actifs et d'intervention pour le compte des employeurs territoriaux au titre de la CNRACL sur des dossiers listés et adressés à la CDC.

1. Informers les employeurs territoriaux et les actifs :

1.1. Informer les employeurs :

- Animation des séances d'informations collectives destinées aux gestionnaires retraite des employeurs territoriaux affiliés (répondre à des besoins spécifiques d'information, portant sur la réglementation ou sur les nouveaux outils),
- Actions de communication pour contribuer à une meilleure connaissance du domaine de la retraite et mettre en avant le rôle du CDG dans le partenariat avec la CDC (informations périodiques sur le site du CDG, communication sur tout support approprié, mise en œuvre d'une hot line (téléphone, courriel, Visio, ...))

1.2. Informer les actifs :

- Actions collectives de sensibilisation (conférences et forums)

2. Accompagner les employeurs territoriaux :

- Organisation d'ateliers pratiques sur les fonctionnalités des services en ligne et les actes dématérialisés existants,

3. Accompagner les actifs et intervenir sur les dossiers et processus :

3.1. Accompagner les actifs :

- Organisation de rendez-vous individuels afin de réaliser des Accompagnements Personnalisés Retraites (APR). Cet accompagnement comprend la préparation de l'entretien (fiabilisation et qualification du compte individuel de retraite (CIR), simulations, analyse du résultat) et l'entretien.

3.2 Intervention sur les dossiers et processus suivants :

- La validation de périodes, la régularisation et le transfert des droits au Régime général et à l'IRCANTEC nommés actes dématérialisés,
- La demande d'avis préalable,
- La demande de liquidation des droits à pension normale, d'invalidité et de réversion,

- La simulation de calcul de pension,
- La fiabilisation par la qualification des CIR,
- Les corrections d'anomalies sur les déclarations annuelles.

Pour l'année 2021, l'enveloppe globale pour la rémunération des partenariats est fixée à 1 864 430 €.

Pour information, elle était de 1 900 260 € pour l'année 2020 et sera de 1 818 540 € pour l'année 2022.

Cette contribution se répartit pour l'ensemble des CDG, comme suit :

- Un financement au titre de la mission d'organisation et d'animation de séances d'informations et d'accompagnements collectives à destination des employeurs territoriaux et des actifs,
- Un financement au titre des interventions sur les dossiers de liquidation et des actes matérialisés CNRACL,
- Un financement pour les APR.

Au titre de :	Rémunération par séance	Limite du plafond par an et par CDG
1.1 Séance d'information et d'accompagnement collective	250 € pour un minimum de 25 participants	5 000 €
1.2 Actions collectives de sensibilisation (conférences et forums)	500 € pour un minimum de 50 participants	
2 Atelier pratique	500 € pour un minimum de 8 participants	
3.2 Intervention sur les dossiers et processus suivants :		
- Actes matérialisés	20 €	
- Dossiers de liquidation non qualifiés	30 €	
- Dossiers de liquidation qualifiés	40 €	
- APR	100 €	

Pour l'année 2021, il est proposé :

A l'attention des employeurs territoriaux, l'organisation d'ateliers pratiques sur les fonctionnalités des services en ligne et les actes dématérialisés existants Le thème serait identique à celui de 2019 : la simulation de calcul et la Qualification du CIR et l'organisation d'ateliers pratiques sur la découverte de la nouvelle plateforme PEP's.

10 ateliers sur l'année permettraient d'atteindre le plafond par an et par CDG. Cependant, les conditions sanitaires pourraient forcer à reporter des ateliers sur l'année 2022 suivant le contexte.

.../...

Sur le site internet du CDG, liens utiles pour les actifs et les employeurs vers les sites internet de la CDC, Action ponctuelle d'information sur des dispositifs CNRACL via les supports de communication du centre de gestion ou par mail « personnalisé ».

Accompagnement individuel par téléphone, mail, rendez-vous.

Instruction des dossiers en QCIR pour les agents nés en 1963 et 1968 dans le cadre de la cohorte 2021.

Dans cet esprit et dans un contexte qui impose de concilier le niveau de qualité de service rendu aux collectivités affiliées avec la maîtrise du budget du CDG, les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident :

- d'approuver, dans le cadre de la convention de partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations (2020-2022) le plan d'actions 2021 (**annexe 1**),
- d'autoriser le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette décision.

Fait et délibéré à La Chaussée-St-Victor,  
Le 11 mars 2021

Publié ou notifié le : 18 mars 2021  
Exécutoire le : 18 mars 2021

Le Président soussigné certifie  
sous sa responsabilité le caractère  
exécutoire de l'acte

Le Président

Eric MARTELLIERE



A blue ink signature of Eric Martelliere is written over a circular official stamp. The stamp contains the text: 'CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE Département de Loir-et-Cher'.

Le Président,

Eric MARTELLIERE



A blue ink signature of Eric Martelliere is written over a circular official stamp. The stamp contains the text: 'CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE Département de Loir-et-Cher'.



ANNEXE 1

# PLAN D' ACTIONS

Numéro de département  
du centre de gestion

41

## CENTRE DE GESTION

Adresse: 3 RUE FRANCI ADE

Code postal: 41 260 Ville: LA CHAUSSEE SAINT VICTOR.

N° SIRET: 284 100 070 000 36

N° BCR: 01 ASA 703

### Le / La président(e):

Nom et prénom: MARTELLIERE ERIC

Courriel: @

Téléphone: 02 54 56 28 66

### Le / La directeur(trice):

Nom et prénom: DUMAS PHILIPPE

Courriel: p.dumas @ cdg41.org

Téléphone: 02 54 56 22 94

### Le / La correspondant(e):

Nom et prénom: NONY CHRISTINE

Courriel: c.nony @ cdg41.org

Téléphone: 02 54 56 28 56

### Le / La correspondant(e):

Nom et prénom:

Courriel: @

Téléphone:

## LES COLLECTIVITÉS RATTACHÉES (À RENOUELER AU PLUS TARD AU 31 JANVIER DE CHAQUE ANNÉE)

### Collectivités affiliées obligatoires

Nombre d'employeurs: 308

Nombre d'agents: 3411

### Collectivités affiliées volontaires

Nombre d'employeurs: 1

Nombre d'agents: 368

## FAVORISER L'INFORMATION ET L'ACCOMPAGNEMENT

### 1 - Informer les collectivités affiliées obligatoirement ou volontairement

#### Objectifs :

Toucher l'ensemble des collectivités et être un relais d'informations des fonds CNRACL, IRCANTEC et RAFF

#### Modalités :

- Envoi de flash, e-mailing, organisation de séances collectives, liens sur le site internet du CDG vers les sites internet de la CDC.
- Accompagner les employeurs dans la mise en place de nouvelles actions (Ateliers pratiques).

- Envoi de flash
- Relais des flashs info et des lettres d'information des employeurs publics
- Organisation d'ateliers de 8 participants minimum :
  - thème : la simulation de calcul de pension et la QCI R (5)
  - thème : présentation de PEP's et ateliers pratiques (5)
- Organisation qui dépendra du contexte sanitaire sur 2021

### 2 - Informer les actifs des collectivités affiliées obligatoirement ou volontairement

#### Objectifs :

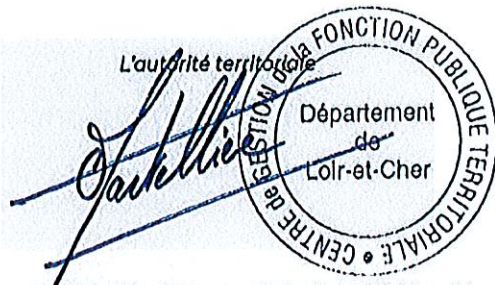
Informar les agents et répondre à leurs besoins

#### Modalités :

- Organiser et animer collectivement (si besoin en partenariat avec la CDC) des forums retraite, conférences.
- Renseigner par le biais d'Accompagnements Personnalisés Retraite (APR), soit par téléphone, visio-conférence, rendez-vous au CDG ou chez l'employeur.
- Renseigner les agents par le biais des APR, de préférence en présentiel par rendez-vous au Centre de Gestion, mais suivant le contexte sanitaire par mail et/ou téléphone.

Elaboré par : Mme EVE-CROUZET et Mme NONY

Date: 05/02/21



Le chargé de relation retraite

Les informations recueillies dans le formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Caisse des Dépôts. La base légale du traitement est l'article 24 de la loi n° 84-63 du 26 janvier 1984. Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : la Caisse des Dépôts. Elles sont conservées pendant [durée de conservation des données prévue par le responsable du traitement ou critères permettant de la déterminer]. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données. Consultez le site [cnil.fr](http://cnil.fr) pour plus d'informations sur vos droits. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données à l'adresse électronique suivante : [mesdonneespersonnelles@caissedesdepots.fr](mailto:mesdonneespersonnelles@caissedesdepots.fr). Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.